

L'intégration au Québec de la santé dans toutes les politiques (partie1)

Séminaire d'échanges entre acteurs
SFSP 17 et 18 mars 2015

Hélène Valentini: INSPQ / Inpes

Collaborations et remerciements

Réfips: Base de connaissances sur les ISS

Alain Poirier: INSPQ

Lyne Jobin: Directrice; Direction générale adjointe de la santé
publique; MSSS

Louise St-Pierre: INSPQ; Centre de collaboration national des
politiques publiques en santé (CNNPPS)

Comment mettre de la santé dans toutes les politiques

Plan présentation

- Le rôle essentiel du politique
- Le mouvement des HIAP / Québec
- Une force structurante: la loi de santé publique – 2001
- Une illustration d'un plan gouvernemental intersectoriel: le PAG
 - Du national au local

La question du politique

Une onde de choc au Québec

- C'est quand le portage politique n'est plus là qu'on le réalise son importance
 - **Où est passé le leader « contaminant » d'une vision de santé publique?**
- 1 condition essentielle: **leadership fort** de la part des autorités et à tous les niveaux s'assurer d'un appui durable du central/régional/local.... Selon
 - Situation au Québec: risque d'augmentation des écarts

Le mouvement des HIAP

- IAHP: un des leviers pour contribuer à la **réduction des ISS**
- Pour montrer l'importance de considérer la santé dans **toutes** les politiques
- La santé dans toutes les politiques un champ en développement de la SP
- La santé doit soutenir les autres
- Dynamique Gagnant-gagnant

La loi sur la santé publique: un levier déterminant pour des politiques publiques saines

- Adoptée en 2001
- Sa principale force : un cadre habilitant et structurant
- Renforce la légitimité
- Confère un pouvoir d'influence accru
- Permet d'intégrer davantage la prévention au sein du système
- Permet aussi d'agir sur les politiques publiques favorables à la santé
- Définit :
 - Les fonctions de santé publique
 - Les rôles des autorités et intervenants...
 - ... et leurs responsabilités
- Institue le Programme national de **santé publique** (les PAR et les PAL) et leur évaluation

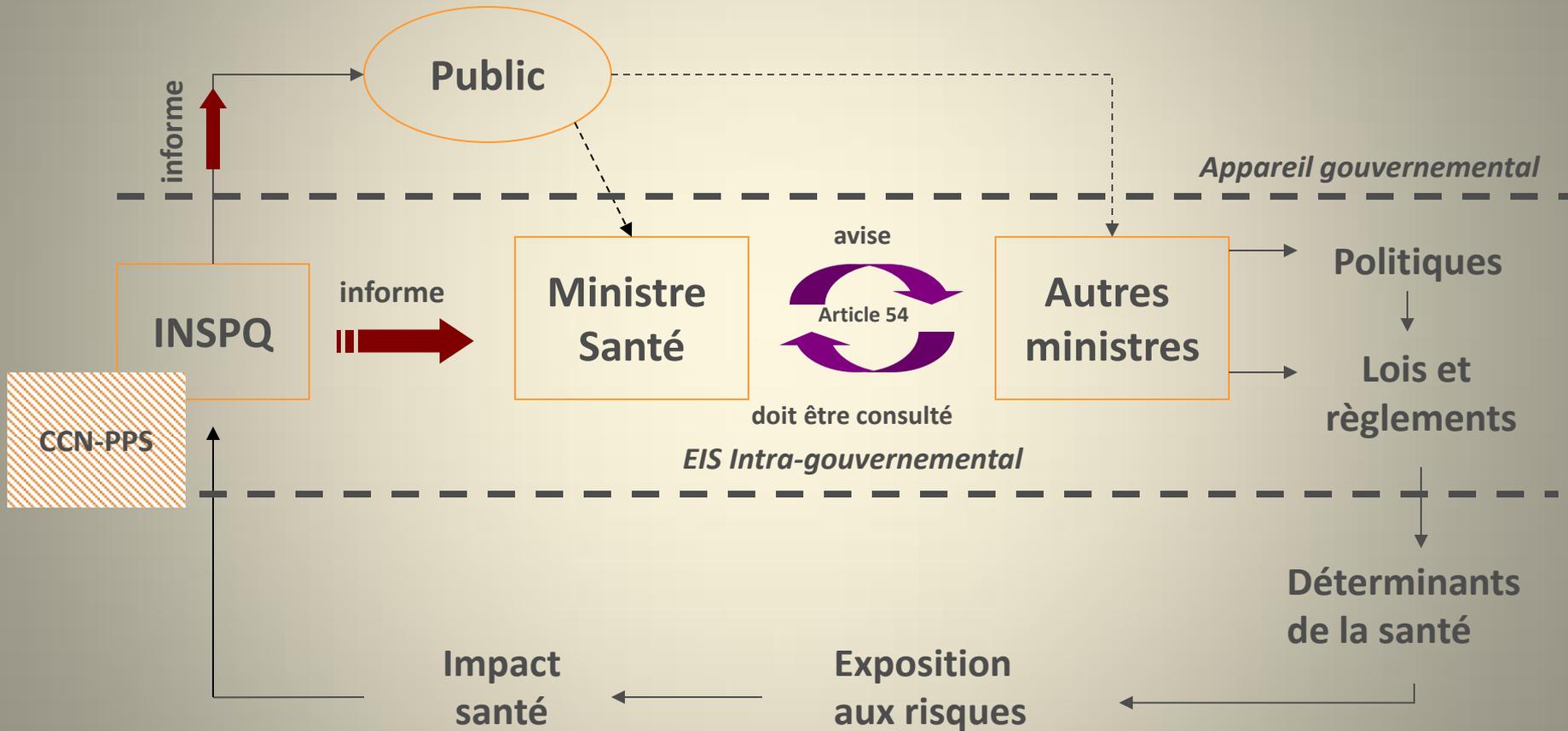
L'article 54 de la LSP-2001

Le ministre est d'office le *conseiller du gouvernement sur toute question de santé publique*. Il donne aux autres ministres tout avis qu'il estime opportun pour promouvoir la santé et adopter des politiques aptes à favoriser une amélioration de l'état de santé de la population.

À ce titre, il *doit être consulté* lors de l'élaboration des mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur la santé de la population...

Cadre légal : Loi sur l'Institut national de santé publique

- Loi sur la santé publique - **Article 54**



Stratégie d'application de l'article 54

Efforts pour soutenir l'implantation

- Élaboration d'un guide pratique et d'outils d'évaluation
- Mise en place d'un réseau de répondants interministériels
- Diffusion de documents d'information sur les déterminants de la santé

Implantation d'un mécanisme intragouvernemental d'évaluation d'impact (EIS)

- Permettre au M/O d'évaluer au préalable les impacts possibles sur la santé et le bien-être des différentes mesures qu'ils proposent d'inscrire dans leur projet de loi et de règlement

Développement et transfert des connaissances sur les politiques publiques favorables à la santé et au bien-être

Programme de recherche et transfert de connaissances

Résultats

- **Recherches financées**
 - Équipe « Concepts et méthodes »
 - Politiques publiques favorables à de saines habitudes de vie
 - Politiques publiques et lutte contre la pauvreté

- **Activités de transfert**
 - Mandats confiés à l'INSPQ
 - Production d'avis et de synthèses de connaissances
 - Veille et Portail politiques publiques

Mandats INSPQ

- 12 mandats dont: informer le ministre de la santé sur l'impact des politiques publiques sur l'état de santé des Québécois (équipe politique publique)
 - application de l'article 54 de la LSP, notamment, par la réalisation d'études et d'avis scientifiques)
 - Centre collaborateur national sur les politiques publiques en santé (CCN-PPS), en lien avec l'Agence canadienne de santé publique
- Informer la population sur son état de santé et de bien-être et sur les problèmes en émergence, leurs causes, les solutions et méthodes de prévention efficaces.

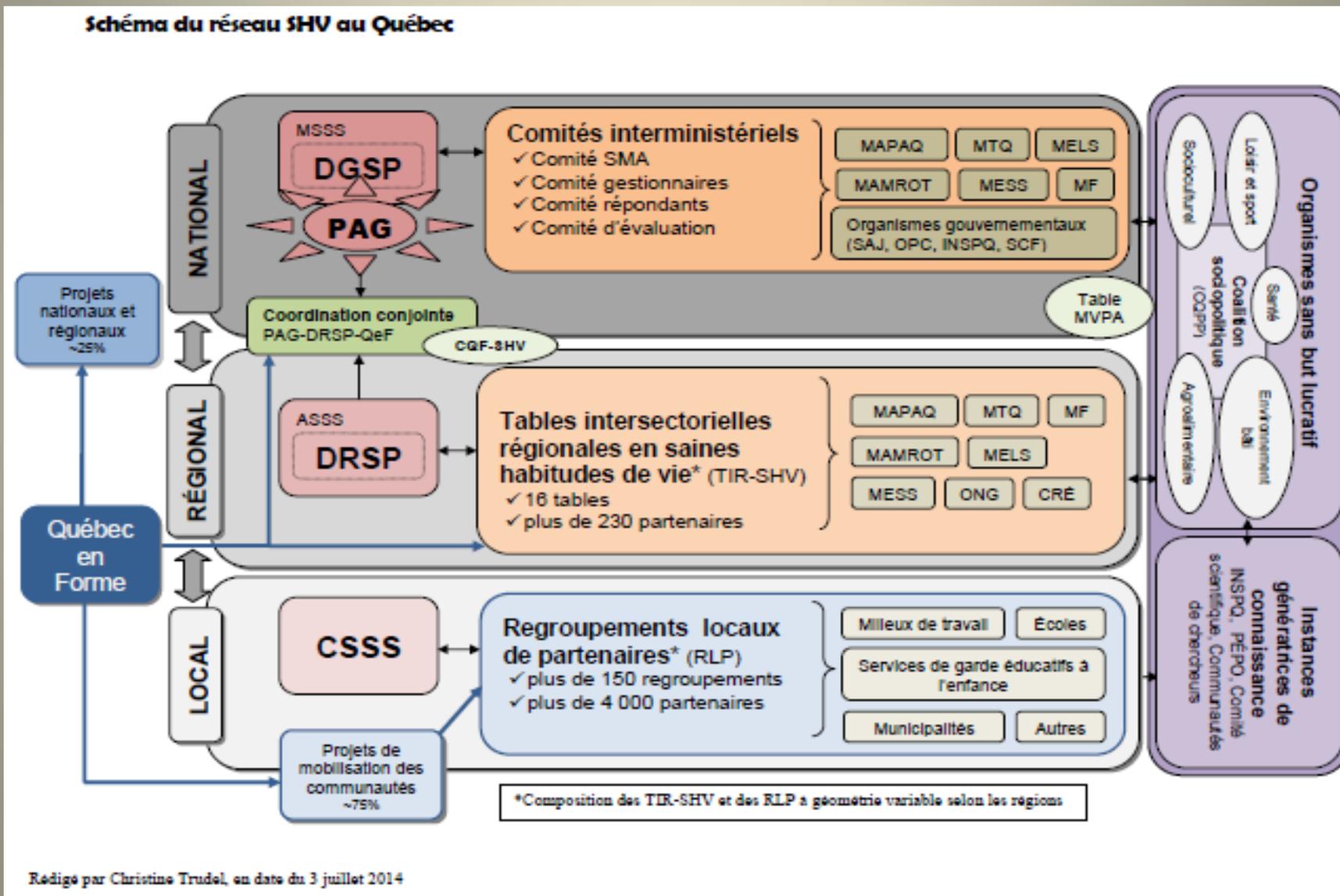
Le PAG *Investir pour l'avenir*

Une illustration de gouvernance intersectorielle- du national au local

- Plan d'action **gouvernemental** pour la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes liés au poids
- Fait appel à plusieurs ministères
- Echos aux paliers régional et local

PAG-Plan gouvernemental

Les paliers et leur articulation



Déclinaison régionale et locale

Projets en Montérégie (2012)

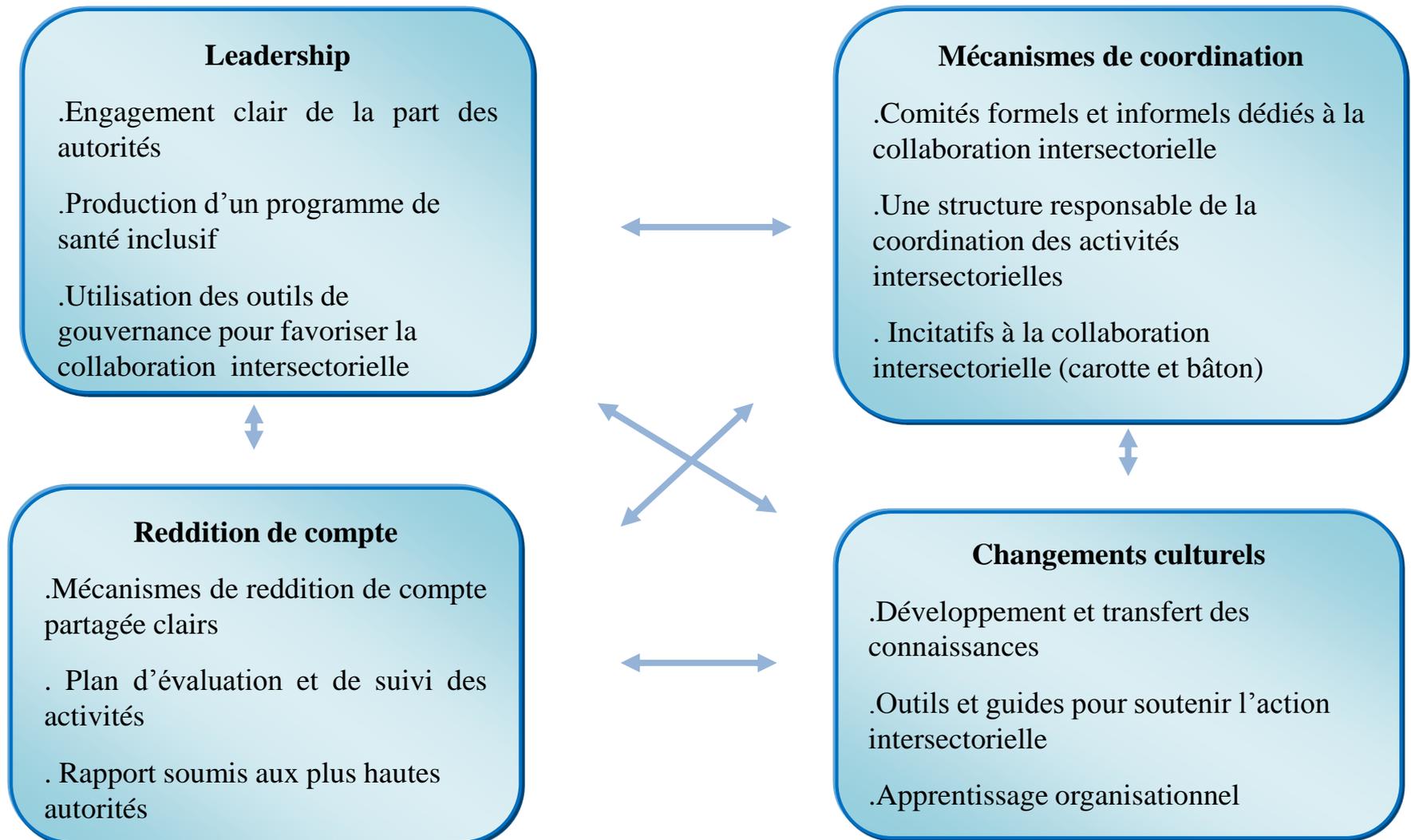
- 261 projets (multiples partenaires)
 - 142 secteur municipal
 - 53 secteur santé
 - 52 projet locaux par *Québec en forme*
 - 13 secteur associatif
 - 2groupes de citoyens

Mobilisation

Défis de l'intersectorialité

- Machine gouvernementale pas structurée pour l'intersectorialité
- Gouvernement fait en silos, à faire évoluer
- Signal clair du 1er ministre pour diminuer la résistance à l'intersectorialité (**retour aux silos**)
- Confrontation de l'échéancier, l'agenda et les priorités politiques et les besoins des actions à long terme
- Intersectorialité : approche pour amener les acteurs à apprendre les uns des autres, mais perçue comme un fardeau supplémentaire

Les leçons apprises de cette approche pangouvernementale



Savoir être et savoir faire

- Reconnaissance de la multiplicité des connaissances, valeurs, intérêts et attentes des différents partenaires
- •Valorisation de la prise de parole et l'expression de tous les types de connaissances et tous les points de vue
- •Respect des partenaires, chercher à comprendre leur contexte sectoriel et se préoccuper de leurs intérêts
- •Gestion des points de vue selon la finalité du projet, la valeur qu'y accordent les partenaires et le moment opportun pour leur mise à profit
- •Établissement des collaborations intersectorielles sur cette reconnaissance, de manière à « collectiviser » le projet

Quelques constats

Les acteurs de la santé publique au sein des changements culturels pour:

- ✓ Changer la perception du concept santé (santé = + que les soins)
- ✓ Convaincre de la responsabilité partagée
- ✓ Développer des conditions qui favorisent la gouvernance intersectorielle

Nouveau rôle de santé publique

Les leviers

Québec

- Culture de coopération
- Définition de SP
- L'organisation de la SP du national au local
- LSP-2001/Article 54
- L'accompagnement
- Les outils

France

- Culture à développer
- La loi de santé
- Le comité interministériel
- L'autonomie régionale (ARS)
- L'approche populationnelle
- Le développement des compétences (IPCDC- GIF)
- Un nouvel institut intégrateur

Quelques recommandations

- Les stratégies efficaces: agir sur tous les « fronts »
 - Politique
 - Recherche
 - Transfert des connaissances
 - Actions innovantes
 - L'Interministérialité prescrite par la loi de SP (article 54 dans LSP)
- En savoir plus
 - Bilan et perspective 2002-2007 — À la frontière des responsabilités des ministères publics : l'application de l'article 54 de la Loi sur la santé publique
<http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/4b1768b3f849519c852568fd0061480d/d5bc9b5c3d8a4bdf85>
 - La santé, autrement dit... Pour espérer vivre plus longtemps et en meilleure santé
<http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/fb143c75e0c27b69852566aa0064b01c/1a165acb041a1e7a85>
 - Base de connaissances sur les ISS; Réfips; section des Amériques;
<http://www.tribuneiss.com/>

Quelques recommandations ...

- Changement de posture: « Health in **all** policies/ **some** health in the policies, **pleased** »
- s'assurer d'un appui durable du central/régional/local.... Selon (Condition essentielle)
- Convaincre et passer à l'action s'appuie sur un ensemble de valeurs clés
- Enrichir ses connaissances et développer ses compétences
- Passage l'acte : des projets innovants
 - HIAP: PROCHAIN DEVELOPPEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

MERCI

... Profitez de l'expérience du Québec.... et faites mieux !!!!

Soutenir les changements de pratiques, voire même les changements au niveau des cultures organisationnelles,
demande du temps !